

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

FINANCES

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
2017**

Délibération : **05.2018.035**

Transmis en préfecture le :

4 juin 2018

Séance du : **29 mai 2018**

Compte-rendu affiché le **5 juin 2018**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **23 mai 2018**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine
GUERIN, Philippe MASSON (à partir du point 7),
Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT,
Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Pascale ROTIVEL
(à partir du point 2), Isabelle PICHERIT (jusqu'au
point 3), Nicole CARTIGNY, Serge BALTER,
Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO,
Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry
MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance

Marylène MILLET, Christian ARNOUX, Isabelle
PICHERIT (jusqu'au point 3), François VURPAS,
Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON (jusqu'au
point 7), Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS

Pouvoirs

Marylène MILLET à Michel MONNET, Christian
ARNOUX à Roland CRIMIER, François VURPAS à
Bernard GUEDON, Lucienne DAUTREY à
Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON à
Mohamed GUOUGUENI (jusqu'au point 7),
Olivier BROSSEAU à Guillaume COUALLIER,
Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MASSON

Le compte administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la Ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésor Public.

Le budget 2017 avait été construit dans un contexte caractérisé par de fortes contraintes financières et la Ville avait fait le choix de diminuer son budget de fonctionnement pour poursuivre sa politique d'investissement tout en respectant son engagement de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux grâce un niveau d'autofinancement élevé.

L'exécution budgétaire 2017 du compte administratif 2017 peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de personnel	10 126 071	Impôts et taxes	15 987 195
		Dotations et subventions	3 182 906
Charges à caractère général et de gestion courante	7 570 825	Recettes issues des services et des activités (dont att. ch.)	1 166 564
		Autres produits	357 436
Frais financiers	274 267	Produits financiers	217
Charges exceptionnelles	76 510	Produits exceptionnels	197 049
Opérations d'ordre	1 017 587	Opérations d'ordre	15 085
Total	19 065 259	Total	20 906 452

Excédent de clôture de la section de fonctionnement 2017 1 841 192

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	2 755 207	Subventions	282 854
Emprunt	953 097	Emprunts	0
Autres immob. Financières	0	Autres immob. Financières	5 000
Participations et créances ratt.	6 000	Dépôts et cautionnements	2 920
Dotations, fds divers et réserves	358 236	Dotations, fonds	612 031
Restes à réaliser	882 520	Restes à réaliser	35 000
Dépenses 2017		Recettes 2017	
Opérations d'ordre	365 085	Opérations d'ordre	1 367 587
		Affectation du résultat 2016	2 681 551
Déficit d'investissement 2016	780 475		
Total	6 100 620	Total	4 986 941

Besoin de financement de la section d'investissement 2017 1 113 679

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 1,84 M€ en 2017, différence entre les recettes totales (réelles et ordre) constatées pour 20,9 M€ et les dépenses totales (réelles et ordre) réalisées pour 19,06 M€.

– les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 18 047 673€, si cette évolution de +3,8% par rapport à 2016 s'explique essentiellement par la masse salariale les charges à caractère général et financières sont encore en baisse.

	Réalisé 2016	Crédits ouverts 2017	Réalisé 2017	% de réalisation	Évolution € / 2016
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 899 896	4 079 502	3 803 841	93,2%	-96 054
012 CHARGES DE PERSONNEL	9 567 937	10 182 962	10 126 071	99,4%	558 135
014 ATTENUATION DE PRODUITS	340 238	358 113	353 367	98,7%	13 129
022 DEPENSES IMPREVUES	0	30 000	0	0,0%	0
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 251 619	3 552 557	3 413 616	96,1%	161 997
66 CHARGES FINANCIERES	303 311	335 000	274 267	81,9%	-29 044
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 034	85 753	76 510	89,2%	56 476
Total des dépenses réelles	17 383 034	18 623 887	18 047 673	96,9%	664 639

>> Les charges à caractère général : 3,8M€ (-2,5% soit -96 k€ par rapport à 2016, 21,1% des dépenses totales de fonctionnement)

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses « usuelles » à savoir les achats, les fluides, les frais de télécommunication, les locations, les rémunérations des délégataires et des prestataires, l'entretien des bâtiments, les assurances, les formations...

Représentant toujours moins d'un quart des dépenses réelles de fonctionnement, ce poste est en diminution de 2,5% par rapport à 2016.

Ce bon résultat fait suite à des diminutions constantes des charges à caractère général depuis 2013 (-16,7% entre les CA 2013 et 2017). Ces diminutions illustrent les efforts réalisés pour limiter les évolutions des charges de fonctionnement et préserver des capacités d'investissement sans augmenter les impôts locaux.

Différentes initiatives et actions sont menées au quotidien dans l'ensemble des secteurs de la commune. La rationalisation et la réduction des coûts sont des objectifs permanents avec des résultats obtenus en matière de frais d'affranchissement, de télécommunications, de gardiennage et de nettoyage, d'impression, et de documentation.

Cette optimisation permanente est parfois obtenue en combinant différents facteurs avec par exemple pour les espaces verts la gestion différenciée, le réaménagement permanent des espaces ainsi que l'optimisation de l'arrosage (utilisation des cuves de récupération d'eau, choix des espèces).

L'effort d'investissement permet de continuer à limiter les dépenses d'entretien ou de les exécuter conformément aux prévisions initiales (entretien de terrain, de réseaux de voies et réseaux, de bâtiments et de matériel roulant).

Les groupements de commande opérés précédemment ont permis également de continuer à stabiliser les coûts en matière de téléphonie, de fournitures administratives et scolaires.

Cette baisse s'explique aussi par des réalisations inférieures aux prévisions principalement pour les fluides (-49 K€) et les assurances (-3,5 k€) ainsi que du fait de certaines actualisations et révisions de prix à des niveaux moins élevées qu'anticipées du fait d'une inflation très modérée (pour les contrats de maintenance, les prestations).

>> Les charges de personnel : 10,1M€ (53,1% des dépenses totales de fonctionnement)

Premier poste de dépenses, les charges de personnel sont de 10,1 M€. Le ratio de ces charges dans les dépenses réelles reste inférieur à la moyenne de la strate qui est supérieure à Saint Genis Laval de +4%. Il convient également de rappeler que la part de ces dépenses évolue aussi de manière mécanique en fonction de l'évolution des charges. En effet, la diminution des autres charges entraîne proportionnellement en pourcentage une augmentation des charges de personnel.

L'évolution prévisionnelle de la masse salariale reste de manière générale toujours caractérisée par des décisions exogènes qui se répercutent sur les charges de personnel comme la revalorisation du SMIC et des grilles indiciaires, le Glissement Vieillesse Technicité, l'augmentation des cotisations patronales.

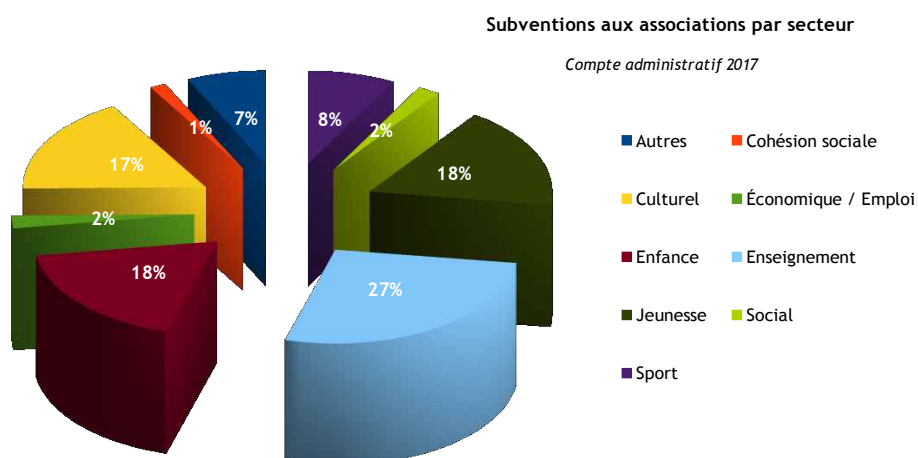
Certains événements ponctuels ont également un impact en 2017. Citons pour mémoire, le festival des musiques de Beauregard, les 4 tours des élections, l'ouverture d'une nouvelle classe de maternelle au groupe scolaire Paul Frantz, la mise en oeuvre de la Convention d'Occupation Précaire pour les logements des policiers municipaux, le transfert de compétences non compensées en 2017 en matière d'état civil.

L'évolution des charges de personnel entre 2016 et 2017 s'explique aussi par certains arrêts maladie et les congés maternité qui ont été remplacés afin de maintenir un service public de qualité ainsi que la mise en place du « nouveau » régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (dit le R.I.F.S.E.E.P.). Ces dépenses doivent aussi être mises en parallèle avec les remboursements perçus au titre de ses agents absents (voir ci après les développements relatifs aux recettes du chapitre 013). L'évolution est en effet compensée partiellement par des remboursements obtenus qui sont supérieures aux prévisions du budget initial (+ 71 K€).

>> Les autres charges de gestion courante 3,41M€ (18,9% des dépenses réelles de fonctionnement)

Elles se décomposent principalement en deux parties :

- les subventions de fonctionnement aux associations s'élèvent à 2,44 M€ au CA 2017. Des efforts d'économie et de réduction des coûts de fonctionnement des services de la ville ont permis, malgré un contexte financier délicat, de maintenir le soutien aux associations réparti de la façon suivante :



La répartition par secteur reste globalement la même que les années précédentes, avec cinq principaux secteurs associatifs subventionnés : l'enseignement (663k€), la jeunesse (428 K€), la culture (411 K€), l'enfance (442 K€) et le sport (189 K€).

Ceci s'explique toujours par la gestion en mode associatif de deux structures dédiées à la jeunesse (CLESG et CSCB) et de quatre crèches (Sucre d'Orge, Les Récollets, Roule Virou et Pom' Cerises) pour la petite enfance. Pour la culture, les trois principales subventions sont attribuées au CADEC, au CMA et à l'Association Musicale. Concernant l'enseignement, le montant des subventions intègre toujours les versements conventionnels et réglementaires à l'OGEC mais aussi les subventions votées dans le cadre des TAP.

– les subventions d'équilibre versées aux autres budgets (CCAS, La Mouche)

Ces subventions permettent d'équilibrer les budgets annexes et sont au total de 709 K€

	CA 2016	CA 2017	Évolution % 2016-2017	Évolution € 2016-2017
CCAS	222 209	261 988	17,9%	39 779
LA MOUCHE	412 836	446 913	8,3%	34 077
Total des subventions d'équilibre	635 045	708 901	11,6%	73 856

Il convient de relever que l'exécution budgétaire a en effet permis de ne pas mobiliser tous les moyens prévus aux budgets aussi bien pour le CCAS que pour le budget annexe « La Mouche».

La subvention d'équilibre versée au budget annexe La Mouche est inférieure de 41 k€ à ce qui avait été budgétée. En effet, l'exécution financière est caractérisée par une exécution des charges de personnel conforme aux prévisions et des dépenses à caractère général optimisées.

Les recettes encaissées, sur le budget annexe ont été légèrement supérieures aux estimations aussi bien du côté des subventions perçues que de la fréquentation (produit des services).

>> Les autres charges de fonctionnement

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont composées principalement d'écritures exceptionnelles de régularisation (annulation de titres sur exercice antérieur avec pour mémoire une erreur d'imputation des services de l'État relative à certaines recettes qui ont bien été perçues mais non comptabilisées sur le compte adéquat en 2016 et donc comptabilisées deux fois ainsi que des intérêts moratoires payés aux fournisseurs en cas de dépassement du délai global de paiement (1,5 K€).

Les charges financières (chapitre 66) correspondent aux intérêts de la dette et sont de 286 k€ en 2017. Elles sont en légère diminution par rapport aux années précédentes (-20 k€ par rapport à 2015 et -17 k€ par rapport à 2016) du fait d'une gestion de trésorerie optimisée et d'un contexte financier toujours très favorable. Le niveau des taux est toujours très bas.

Enfin, les atténuations de produits (chapitre 014) comprennent le prélèvement SRU et le FPIC en 2017. Pour mémoire le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale entre les collectivités locales. Il est passé 203 K€ en 2016 à 253 k€ en 2017. Le FPIC connaît une progression régulière depuis son instauration en 2011 qui impacte négativement le budget communal. Cette dépense obligatoire n'existait pas en 2011 et n'était que de 26 K€ en 2012 pour la commune.

Le budget prévu au titre du prélèvement au titre de la loi SRU, a été exécuté conformément aux prévisions initiales (100 K€) compte tenu de la réglementation applicable et des subventions d'équipements versées précédemment qui se déduisent de la pénalité à hauteur de 129 K€.

– **les recettes réelles de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 20 891 367€ en 2017. Si elles diminuent de -0,6% par rapport aux réalisations de l'exercice 2016, elles restent conformes par rapport aux prévisions. Cette légère baisse masque des évolutions importantes de certaines recettes à la hausse (compensations, produits exceptionnels et des services), comme à la baisse (droits de mutation, Dotation Globale de Fonctionnement).

Elles se composent des recettes suivantes :

	Réalisé 2016	Crédits ouverts 2017	Réalisé 2017	% de réalisation	Évolution € / 2016
013 ATTENUATION DE CHARGES	238 473	215 800	249 245	115,5%	10 772
70 PRODUITS DE SERVICES	703 323	873 869	917 318	105,0%	213 996
73 IMPOTS ET TAXES	16 123 627	15 831 946	15 987 195	101,0%	-136 432
<i>dont impôts locaux</i>	12 028 621	12 080 000	12 139 809	100,5%	111 188
<i>dont dotations Métropole</i>	2 083 232	2 083 232	2 083 232	100,0%	0
<i>dont FNGIR (dotation état)</i>	184 206	184 206	184 206	100,0%	0
<i>dont TCFE</i>	428 329	420 000	437 908	104,3%	9 579
<i>dont TLPE</i>	82 489	70 000	63 962	91,4%	-18 527
<i>dont droits de mutations</i>	1 239 770	950 000	983 785	103,6%	-255 985
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 430 764	3 198 557	3 182 906	99,5%	-247 859
<i>dont DGF</i>	1 573 986	1 270 431	1 270 431	100,0%	-303 555
<i>dont compensations des exonérations</i>	337 420	432 032	432 064	100,0%	94 644
<i>dont CAF</i>	1 265 756	1 254 413	1 225 089	97,7%	-40 666
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	357 404	376 786	357 436	94,9%	32
76 PRODUITS FINANCIERS	217	220	217	98,7%	0
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	156 311	156 050	197 049	126,3%	40 738
Total des recettes réelles	21 010 120	20 653 228	20 891 367	101,2%	-118 753

>> **La fiscalité : 16 M€ (76,5% des recettes réelles de fonctionnement)**

L'exécution de ce chapitre est conforme aux prévisions mais il est important de souligner qu'il diminue de - 0,8% par rapport à l'année 2016. Les recettes fiscales comptabilisées dans le chapitre 73 sont de différentes natures :

Les reversements par la Métropole de Lyon (montants identiques) : il s'agit de l'attribution de compensation (1,9 M€) qui a assuré la neutralité budgétaire lors du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences, et de la dotation de solidarité communautaire (190 K€) dont l'objectif est de reverser aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire (selon des critères à dominante péréquatrice).

Le FNGIR : ce Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources est stable depuis sa mise en œuvre en 2011 et vise à compenser sans dynamisme le manque à gagner initial résultant de la suppression de la taxe professionnelle. Il est toujours de 184 K€.

La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) est collectée par le SIGERLy et nous est ensuite reversée. Cette recette (438 K€ en 2017) varie en fonction de la consommation des usagers. Elle connaît une légère progression par rapport aux prévisions et aux réalisations des années précédentes.

Les droits de mutations : la taxe additionnelle aux droits d'enregistrements est exigible sur les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers. Elle est dépendante du marché immobilier et reversée par l'État avec un certain décalage ce qui la rend difficile à estimer.

Elle est structurellement toujours supérieure aux niveaux moyens constatés par le passé du fait d'un environnement attractif mais connaît une forte diminution (-256 k€) du fait d'une conjoncture un peu moins porteuse.

Enfin, la fiscalité directe locale représente 58% des recettes réelles de fonctionnement. Elle comprend une partie des 3 taxes « ménages » que sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non-bâti. Les taux votés en 2018 par la commune sont stables pour la neuvième année consécutive.

>> Les dotations et participations 3,2 M€ (chapitre 74) et 15,2% des recettes réelles

Les recettes du chapitre 74 baissent comme les années précédentes (3,85 M€ en 2015, 3,4 M€ en 2016 et 3,2 M€ en 2017) Elles diminuent ainsi de 7,2% par rapport à l'an passé principalement du fait de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État (-19,3%).

Trois postes de recettes sont identifiables au sein de ce chapitre :

La DGF (dotation forfaitaire) qui ne représente plus que 6,1% des recettes réelles de fonctionnement totales. Cette dotation est diminuée de moitié entre 2011 (2,63 M€) et 2017 (1,27 M€) mais l'objectif de réduction du déficit public est désormais atteint.

Les compensations fiscales sont versées par l'État en contrepartie d'exonérations d'impôts locaux décidées par l'État. Perçues en définitive à hauteur de 432 K€, elles sont supérieures aux prévisions car l'État a décidé, après la première loi de finances initiale de compenser partiellement les communes (sur la base d'un taux forfaitaire) de l'exonération qu'il avait accordé précédemment à certaines catégories défavorisées de la population.

Enfin, les participations de la CAF regroupent les prestations versées, notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Elles sont globalement stables (1,23 M€) par rapport à l'an dernier du fait d'un taux de fréquentation élevé des usagers qui traduit une offre proposée toujours conforme avec les besoins et les attentes des usagers.

>> Les produits des services 917 K€ (4,4% des recettes réelles de fonctionnement)

Les produits des services encaissés correspondent aux montants prévisionnels mais augmentent fortement par rapport au réalisé 2016 (+30,4% soit +214 K€). Il en est ainsi pour les deux grandes catégories de recettes que sont :

- l'ensemble des recettes liées aux activités de la ville pour lesquelles un tarif est appliqué aux usagers : participation des parents (crèches, périscolaire, Séjours Été, Mixcube ...), recettes de billetterie, concessions de cimetière, occupation du domaine public ...
- les recettes de refacturation (comptes 7084 et 7087) de dépenses supportées par la ville pour les budgets annexes. Il s'agit notamment des charges de personnel du budget annexe de la Mouche qui sont prises en charge par le budget principal de la Ville puis refacturées au budget annexe (dépense sur le budget de la Mouche / recette pour la Ville). Il en est de même pour le CCAS.

>> Les autres produits de gestion courante 357 K€ (1,7% des recettes réelles)

Le chapitre 75 regroupe le loyer de la gendarmerie, les revenus des immeubles appartenant à la Ville, ainsi que les redevances perçues pour la tenue de l'agence postale communale au PSP et la location de l'emplacement du distributeur automatique de billets aux Collonges. Les recettes sont stables et identiques à 2016 (en montant et en proportion).

>> Les atténuations de charges 249 K€ (chapitre 013)

Les remboursements liés aux arrêts maladie sont comptabilisés dans ce chapitre (pour les charges et les rémunérations).

Il est important de le mettre en parallèle avec les dépenses de personnel, puisque la Ville continue de payer un salarié pendant son absence (dépenses au chapitre 012) avant d'être remboursée partiellement (par principalement son assureur, l'assurance maladie) de ces dépenses avec un certain décalage temporel.

>> Les autres recettes réelles de fonctionnement 197 K€ (chapitres 76 et 77)

Les produits exceptionnels sont plus élevés qu'en 2016. Le niveau de réalisation s'explique par la donation Raymond Bagne de 135 K€. Ils comptabilisent également les remboursements de sinistres, des cessions de biens mobiliers réformés suite aux ventes sur le site « www.agorastore.fr ».

Les produits financiers représentent toujours une part négligeable des recettes et aucune cession d'immobilisations n'a été réalisée en 2017.

L'exécution de toutes les dépenses et de toutes les recettes de fonctionnement 2017 s'est conclu par un solde excédentaire net de 1,84 M€.

La volonté de la majorité de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux ainsi que la contribution de la ville à la résorption du déficit public de l'Etat induisent une stabilité des recettes de fonctionnement qui diminuent par rapport à 2016 mais restent légèrement supérieures aux prévisions initiales.

Cette différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement (autofinancement) constitue une des sources essentielles du financement de l'investissement et doit permettre de couvrir obligatoirement à la fin de chaque exercice le remboursement des emprunts souscrits antérieurement.

L'autofinancement dégagé en 2017 permet de financer le besoin de financement de la section d'investissement, qui s'élève à 1,1 M€, mais aussi de participer au financement des investissements inscrits au budget 2018 grâce au solde disponible.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Si le solde d'exécution de la section d'investissement (qui correspond à la différence entre les titres et les mandats émis sur l'exercice 2017) fait apparaître une capacité de financement de +514 316,64€, le résultat final de la section d'investissement requiert un besoin de financement global de 1 113 679,04€.

En effet, il doit être pris en compte d'une part les restes à réaliser en dépenses et en recettes mais aussi l'affectation du résultat et le report de l'exercice 2016. Ce besoin de financement est classiquement et normalement couvert par l'excédent dégagé en fonctionnement qui s'élève pour l'exercice 2017 à +1 841 192,31€ (réglementation comptable M14).

– Les dépenses d'investissement

	Réalisé 2016	Crédits ouverts 2017	Réalisé 2017	RAR 2017	Réalisé 2017 (RAR inclus)
DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 676 723	4 537 018	2 755 207	882 520	3 637 727
20-21-23 IMMOBILISATIONS	3 376 264	4 087 256	2 439 396	813 898	3 253 294
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	300 460	449 762	315 811	68 622	384 433
DEPENSES FINANCIERES	2 941 412	3 069 925	1 317 333	0	1 317 333
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	358 236	358 236	358 236	0	358 236
16 EMPRUNTS	2 583 176	2 676 639	953 097	0	953 097
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	0	6 000	6 000	0	6 000
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	1 050	0	0	0
020 DEPENSES IMPREVUES	0	28 000	0	0	0
Total des dépenses réelles	6 618 135	7 606 943	4 072 540	882 520	4 955 060

>> Les dépenses financières

Les emprunts sont comptabilisés au sein du chapitre 16 qui comprend le remboursement en capital des emprunts dits classiques, les opérations liées aux emprunts de type revolving ainsi que les dépôts et cautionnements versés.

Totalisant 953 K€ pour l'exercice 2017, il comprend:

- le remboursement en capital : 600 K€,
- les opérations liées aux tirages sur ligne de trésorerie : 350 k€,
- les dépôts de garantie et cautionnements restitués : 3 K€.

L'encours de dette se situe à 457€ par habitant et reste donc en dessous de la moyenne des collectivités de la strate (1 118€/habitant, source DGFIP/DGCL).

>> Les dépenses d'équipement

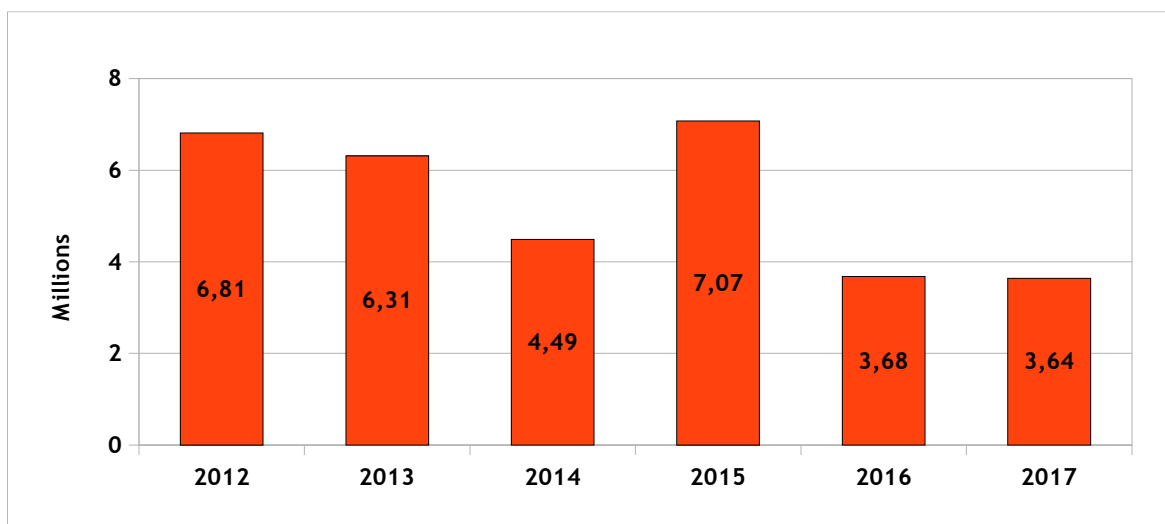
Les dépenses réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de 3,6 M€ en 2017, dont 0,88 M€ correspondant aux restes à réaliser pour des opérations finalisées ou en cours de réalisation pour lesquelles toutes les factures n'ont pas été réceptionnées concernant principalement des honoraires (Halle Fillot, RAM des Collonges), des travaux à destination des différents équipements (écoles, crèches, stade, gymnases ...) ou des espaces publics (dissimulation de réseaux, espaces verts ...).

En synthèse, pour l'année 2017, les écarts entre prévisions et réalisations se retrouvent essentiellement en matière d'emprunts (350 k€ d'emprunt ont été tirés contre 1,8 M€ prévus au budget prévisionnel) et de réserves foncières (l'absence d'opportunités foncières n'a pas mobilisé financièrement les 180 k€ budgétés).

>> Les dépenses d'équipement

En 2017, la Ville poursuit donc sa politique d'investissement affichant une moyenne de dépenses d'équipement réalisées de 5,3 M€ depuis 2012. Le graphique ci-dessous met en évidence le traditionnel caractère cyclique de l'investissement où les phases d'études précèdent la réalisation des projets.

Dépenses d'équipement en M€



Ces dépenses comprennent d'une part en subventions d'équipement versées à des tiers pour la réalisation d'investissements, et d'autre part, en travaux dédiés aux projets de la Ville.

Les subventions d'équipement représentent 315 K€ attribués de la manière suivante :

- *Fonds de concours à la métropole de Lyon (178 K€)*: montant du au titre de la création de la voie Darcieux Collonges et financement du Fonds d'Initiative Communal pour permettre réalisation de petits travaux de voirie relevant d'un renforcement de la mise en sécurité routière ;
- *Subvention versées à Alliade Habitat (115 K€)* : participations déductibles intégralement de la pénalité SRU (pour les projets à la Châtaigneraie et au Colibri),

- *Subventions au FLPA Le Colombier et à La Mouche (22 K€)* : avec principalement pour le FLPA le financement des travaux de mises aux normes et de rénovation ainsi que l'aménagement du jardin (tables, bancs, tonnelles,...) et pour La Mouche l'achat de matériel et la fourniture et la pose du nouveau système de diffusion sonore.

	Montant TTC
Fonds de concours METROPOLE DE LYON - PUP DARCIIEUX	99 944
Fonds de concours METROPOLE DE LYON - FIC 2017	78 000
Subvention d'équipement LE COLOMBIER	19 035
Subvention d'équipement LA MOUCHE	3 616
Subvention d'équipement ALLIADE HABITAT - Logements La Chataigneraie	60 419
Subvention d'équipement ALLIADE HABITAT - Logements Le Colibri	54 796
Total subventions d'équipement	315 811

L'année 2017 marque le commencement d'un nouveau cycle d'investissement de la PPI. Les premières dépenses relatives aux opérations majeures et structurantes qui vont être réalisées tout au long de la seconde partie du mandat ont ainsi été effectuées et sont intégrées dans les crédits consommés et engagés par opération. Il s'agit pour la petite enfance du réaménagement du RAM et de la crèche Roule Virou aux Collonges, de la rénovation et de la restructuration du Centre Social et Culturel des Barolles, de la réalisation d'un espace sportif couvert au complexe Henri Fillot. En 2017, la Ville a donc investi pour :

→ **Poursuivre l'entretien de son patrimoine et l'amélioration de son cadre de vie :**

Une recherche permanente de minoration des frais de fonctionnement futurs est intégrée dans tous les projets. Les principales réalisations sont présentées ci après par opération :

Espaces verts (100 K€) : finalisation du réaménagement des abords du Mixcube et du Square Bagne, plantation d'arbres et d'arbustes, aménagement du rond point Charly/Vourles, optimisation et rénovation de l'arrosage automatique, acquisition de matériel.

Voirie-éclairage public (420 K€) : les aménagements réalisés ont été effectués dans le cadre de projets d'amélioration du cadre de vie et des espaces publics ou d'opérations ciblées (PUP Darcieux, F.I.C., chemin de Laval, parking du CLESJ, chemin de la Patinière,...). Au niveau de l'éclairage public, les réalisations les plus importantes concernent en 2017 des travaux de dissimulation des réseaux, de mise en conformité des mâts et des armoires de commandes (Darcieux, chemin des Loyes, avenue Charles de Gaulle, abords du Mixcube, Place des Collonges, lanternes du centre ville).

Tous bâtiments (697 K€) : travaux d'accessibilité conformément à l'AD'AP avec la création d'un ascenseur et la pose de nouveaux chassis à l'école Guilloux. De nombreux travaux de tous types sont nécessaires pour pouvoir garder un patrimoine immobilier fonctionnel et adapté à tous les usages avec par exemple la mise en conformité des V.M.C.(Petite maison des Champs, local archives, PSP, écoles ...), la fourniture et pose de signalétique, de blocs de secours et de vitrages ; la mise aux normes et de sécurité en matière électrique et d'incendie ...

Patrimoine (168K€) : les travaux et la pose d'une nouvelle chaudière pour l'église pour l'essentiel ainsi que la réfection du lavoir de la Platte.

Enseignement (295 K€) : de nombreux petits travaux d'optimisations, de rénovation et d'amélioration du patrimoine scolaire ont été réalisés tout au long de l'année ainsi que des achats de mobilier et de matériel pour l'ensemble des écoles et des restaurants en fonction des besoins prioritaires (contrôle d'accès, menuiseries, accès, chauffage, faux-plafonds, peinture, ventilateurs et matériel de nettoyage et d'entretien ...). Notons par ailleurs que 109K€ ont été consacrés en faveur du plan numérique des écoles (cablage, matériel, parc informatique scolaire ...).

Équipements sportifs (781 K€) : représentant le patrimoine bâti et non bâti le plus important en terme de m², de nombreux travaux sont réalisés pour rénover et rendre les équipements sportifs plus fonctionnels. De manière non exhaustive, citons par exemple

- la rénovation de l'eau chaude sanitaire et de la ventilation au gymnase Guilloux,
- la fourniture et la pose d'une cuve et de nouveaux luminaires aux gymnase Giono et Équinoxe,
- la réfection de la toiture et de l'étanchéité pour les gymnases Giono et Guilloux,
- des travaux « intérieurs » (matériel, rangement, peinture, ...) et « extérieurs » (clôtures, portes portillons, accès sélectifs et enrobés ...) au sein des différents sites sportifs en fonction des priorités en matière de sécurité, de mise aux normes et de fonctionnalités,
- le financement des études et des diagnostics pour réaliser la structure multisport couverte au complexe sportif Henri Fillot.

Structures jeunesse (142 K€) : la création d'un parc vélos et le financement des études pour les travaux de rénovation du centre social et culturel des Barolles, la fourniture de mobilier et d'équipement pour le CLESG et le Mixcube ainsi que le solde de la maison de quartier des Collonges ont constitué l'essentiel des dépenses.

La Mouche (187 K€) : finalisation du paiement des travaux de rénovation de l'équipement dans le but de diminuer les couts de fonctionnement (liés notamment aux fluides et aux charges de personnel), d'autonomisation de la salle Gayet et d'amélioration de l'accueil des spectateurs et acteurs du cinéma théâtre.

Le B612 (69 K€) : finalisation du paiement des travaux et acquisition de mobilier et d'équipement pour optimiser et adapter l'équipement aux différents usagers.

Structures Petite Enfance (256 K€): Une trentaine d'opérations ou d'acquisitions ont été menées pour les différentes structures tout au long de l'année. On notera principalement la rénovation des cuisines Sucre d'orge et P'tits Momes, la rénovation des sols souples (Pom'cerises, P'tits Mômes, Accueil Enfance et Jardin Passerelle) des travaux de peinture (Sucre d'orge et Accueil Enfance); ainsi que le renouvellement et l'acquisition du matériel électro ménager indispensable au bon fonctionnement des structures (lave linge, sèche linge, matériel de cuisine ...). Des crédits ont également été mobilisés et engagés pour le réaménagement du RAM des Collonges.

- Les recettes d'investissement

	Réalisé 2016	Crédits ouverts 2017	Réalisé 2017	RAR 2017	Réalisé 2017 (RAR inclus)
RECETTES D'EQUIPEMENT	1 460 859	3 018 612	282 854	0	282 854
13 SUBVENTIONS	110 859	277 612	282 854	0	282 854
16 EMPRUNTS	1 350 000	2 741 000	0	0	0
RECETTES FINANCIERES	3 664 909	3 339 466	3 301 501	35 000	3 336 501
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	1 149 706	594 915	612 031	0	612 031
1068 EXCEDENT CAPITALISE	2 513 901	2 681 551	2 681 551	0	2 681 551
165 CAUTIONS RECUES	1 302	2 000	2 920	0	2 920
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	41 000	5 000	35 000	40 000
024 PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS	0	20 000	0	0	0
Total des recettes réelles	5 125 767	6 358 077	3 584 355	35 000	3 619 355

Les recettes réelles d'investissement sont de **3,6M€** au CA 2017.

Trois types de recettes ont permis de financer les investissements de l'exercice 2017

Les subventions d'équipement : un total de 204 k€ a été perçu de la part de la Métropole de Lyon (Contrat Pluriannuel, Projet Nature, GSUP). Le solde correspond au fonds de concours versé pour la chaudière de l'église pour 60 k€ et aux subventions de l'Etat (CAF) pour soutenir les investissements effectués pour les différentes structures petite Enfance (Jardin passerelle, Roule virou, Accueil enfance ...).

Les dotations regroupent le FCTVA perçu sur les dépenses d'équipement éligibles réalisées en N-1 (577 K€) et la Taxe Locale d'Équipement (35 K€).

L'excédent capitalisé : il correspond au résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 (2,68 M€), affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté en fin d'exercice.

Les cessions immobilières : la Commune n'a procédé à aucune cession immobilière au cours de l'année 2017.

En conclusion, la Ville avait choisi en 2017 malgré un contexte national toujours délicat, marqué par la baisse de la dotation globale de fonctionnement, de maintenir la stabilité des taux communaux des impôts locaux. Les efforts de tous ont permis de maîtriser les coûts et de poursuivre le plan pluriannuel d'investissement.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **VOTER** les comptes administratif 2017 des budgets principal et annexe;
- **VOTER** les résultats du Budget Principal soit un excédent net de 1 841 192,31€ en fonctionnement et un besoin de financement en investissement de 1 113 679,04 € (qui intègre au titre des reports 882 520,19€ de dépenses et 35 000 € de recettes ainsi que les reports en section d'investissement de l'exercice n-1 pour un montant de dépenses de 780 475,49€);
- **VOTER** les résultats du Budget annexe La Mouche qui est à l'équilibre en dépenses et en recettes pour un total cumulé de 708 661,67 € (615 167,67 € au titre de la section de fonctionnement et 93 494,00 € au titre de la section d'investissement) tout en reprenant les reports en dépenses de l'exercice pour un montant de 26 036 € et en recettes de l'exercice n-1 pour un montant de 68 668,68 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 5

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.